

Procès verbal

Le jeudi 23 avril 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Denis JAMMES.

Secrétaire de la séance : Sébastien GENOT

Présents : Denis JAMMES, Sébastien GENOT, Florence TAURAN, Eric VIGNAU, Cécile MOULÈNE, Fabrice CAZARD CASTAGNÉ, Céline GAUTHIER

Représentés : Francis COUNORD représenté par Sébastien GENOT, Sébastien BOIVINEAU représenté par Florence TAURAN, Delphine CAUMON représentée par Denis JAMMES, Armelle DANCOINE représentée par Cécile MOULÈNE

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 - Vote des taux d'impositions 2026
- 3 - Vote du Budget primitif 2026
 - Commune
- 4 - Désignation du représentant de la commune à la SPL Cauvaldor expansion
- 5 - Adhésion au service Panneau Pocket
- 6 - Questions diverses

Délibérations du conseil :

1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Lecture est donnée du PV de la séance du 02 avril 2026 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 - Désignation d'un secrétaire de séance (N° DE_2026_032)

En application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est invité à nommer l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-15,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : A l'unanimité,

DÉCIDE

De désigner **Monsieur Sébastien GENOT** comme secrétaire de séance

Délibération : adoptée

3 - Vote des taux d'imposition 2025 (N° DE_2026_033)

Considérant l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) effectué le 05 mars 2026,

Considérant que pour cette année la Commune pourra maintenir son niveau de recettes propres sans avoir recours à une revalorisation des taux,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de maintenir les taux comme l'année précédente, ce qui donne les taux pour 2026, comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : **32.85%**
- Taxe foncière (non bâti) : **96.96%**
- Taxe d'habitation : **4.97%**

Contributions	Bases notifiées (connues à la date du vote)	Variation des bases/N-1 %	Taux appliqués par décision du C. M.	Variation de taux/N-1 %	Produit Voté	Variation du produit/ N-1 %
Taxe d'habitation	54 500.00	-4.22	4,97	0,00	2 709,00	-4.21
TFPB – Taxe foncière sur les propriétés bâties	141 000.00	12,80	32,85	0,00	46 319,00	12.80
TFPNB – Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11 100,00	-9.76	96,96	0,00	10 763,00	-9.75
CFE – Contribution foncière des entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 2026	206 600.00	6.39			59 791.00	7.12

Délibération : adoptée

3 - Délibération sur le budget primitif - Bannes 2026 (N° DE_2026_038)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune Bannes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune Bannes pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 206 229,65

En dépenses à la somme de : 206 229,65

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	67 173,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	37 300,00
014	Atténuations de produits	28 207,54
023	Virement à la section d'investissement	13 390,05
65	Autres charges de gestion courante	37 300.00
66	Charges financières	855,83.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		184 226,78

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	48 869,47
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000.00
73	Impôts et taxes	12 000.00
731	Fiscalité locale	37 090.00
74	Dotations et participations	80 717,31
75	Autres produits de gestion courante	4 550.00

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		184 226,78
----------------------------------	--	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	852,09
16	Emprunts et dettes assimilées	9 750,78
21	Immobilisations corporelles	11 400,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		22 002,87

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	13 390,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 737,82
13	Subventions d'investissement	2 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	375,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		22 002,87

ADOPTE A LA MAJORITE

4 - Désignation du représentant de la commune de Bannes à la SPL Cauvaldor Expansion (N° DE_2026_035)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts de la SPL Cauvaldor Expansion,

DÉCIDE :

1. De désigner **Monsieur Denis JAMMES** pour représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale de la SPL Cauvaldor Expansion.

2. De donner pouvoir : au représentant de la commune pour voter les résolutions nécessaires au renouvellement de la gouvernance de la SPL Cauvaldor Expansion.

Délibération : adoptée

5 - Adhésion à l'application Panneau Pocket (N° DE_2026_036)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la nécessité de renforcer la communication et l'information auprès des administrés,

Considérant que l'application mobile Panneau Pocket permet de diffuser en temps réel des alertes, informations municipales et messages de prévention directement sur les téléphones des habitants,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un outil simple, rapide et accessible à tous pour améliorer la diffusion d'informations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE

1. D'adhérer à l'application Panneau Pocket, pour une durée d'un an
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion et tout document afférent,
3. D'inscrire la dépense correspondante, d'un montant de 180 €, au budget communal
4. De charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente décision.

Délibération : adoptée

6 - Questions diverses

- *Il faudrait prévoir un rideau pour la salle du Conseil*
- *Il faudrait entretenir les chemins pour favoriser les promenades et mettre en évidence ceux qui sont publics*
- *Distribuer les flyers d'Escambis pour le 3 mai*
- *Les mais se feront le 17 mai - les élus prépareront un apéro dînatoire pour les habitants*

Fin de la réunion à 20h15